

Devenir membre

Devoirs et avantages d'être membre

Le statut de membre de l'OPSQ permet au sexologue de bénéficier de nombreux privilèges et avantages, mais lui impose également des devoirs envers le public et la profession.

Devoirs

- Offrir des services de qualité
- Respecter les différentes lois et règlements en vigueur
- Maintenir à jour ses compétences

Privilèges

- Utiliser le titre de sexologue ;
- Exercer les activités réservées aux membres de l'OPSQ
- Exercer une activité professionnelle non réservée, mais pour laquelle le titre professionnel est requis.
- Bénéficier d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle adapté à sa pratique et offert à un tarif avantageux;
- Garantir au public, aux employeurs et aux collègues sa compétence et son professionnalisme ;
- Accéder à des activités de développement et de maintien des compétences (ex : formation continue, événement) ;
- Être informé sur l'évolution de la profession et sur ses enjeux (ex : bulletin électronique) ;
- Créer des liens avec d'autres professionnels, occasions de réseautage ;
- Contribuer à l'évolution de la profession, notamment en participant aux comités de l'Ordre.
- L'Ordre professionnel des sexologues regroupe des sexologues ayant différentes pratiques et veille à

offrir des services adaptés à cette diversité.